

NON PERMANENTS, VOTRE VOIX COMPTE !

France Télévisions a besoin de vous. Tous les jours. Toute l'année. Les week-ends, en semaine, les jours fériés, le jour, la nuit, quand les salariés permanents sont en vacances, malades, ou lors de pics d'activité.

Mais France Télévisions doit faire des économies. **Et vous, les salariés non permanents, êtes les premiers à supporter les conséquences de la chasse aux coûts.** De moins en moins de contrats, de moins en moins de jours travaillés. Pour les salariés permanents, votre absence signifie une augmentation de la charge de travail, une désorganisation et parfois, la suppression d'émissions ou de JT parce qu'« y a pas de scripte, pas d'OPV, etc. »... pas de remplacement par un non permanent.

Donc c'est simple : sans vous, les salariés non permanents, le service public de télévision ne fabrique pas, ne diffuse pas.

C'est pourquoi la Cfdt défend l'emploi des intermittents et des CDD. Dans un contexte de réduction des effectifs permanents, de non-comblement de postes vacants, nous avons besoin de vous.

Mais **la Cfdt revendique aussi la requalification des salariés non permanents fidèles à FTV**, parce que le CDI doit rester le contrat de travail normal. Les deux statuts, permanent ou non permanent, ne doivent pas être opposés. Simplement, un salarié en situation de précarité doit pouvoir intégrer l'entreprise avec un CDI. C'est pourquoi nous vous accompagnons dans le combat pour un contrat à durée indéterminée, jusqu'au tribunal si nécessaire.

La Cfdt est aussi votre syndicat. Pendant la crise sanitaire, au printemps 2020, la Cfdt France Télévisions a été un moteur dans la construction du **fonds de soutien et de solidarité** aux non permanents. Un fonds qui a permis à plus de 900 salariés précaires de toucher une allocation mensuelle de soutien. Nous avons aussi mené un combat judiciaire pour obtenir **une juste rémunération des WE** travaillé par les intermittents – avec succès.

Défendre les collègues précaires, c'est aussi défendre nos métiers. En refusant les UCC, qui permettent, via la polyvalence, de zapper l'emploi d'un CDD pour effectuer une activité, en la confiant à un salarié en CDI dont elle n'est pas le métier, la Cfdt prend ses responsabilités : comment peut-on défendre l'emploi non permanent quand on accepte la polyvalence synonyme de flexibilité et de transfert d'activité ? Comment peut-on dans une même phrase déplorer la diminution du recours aux CDD – monteurs par exemple – ET dire oui au montage par les journalistes ?

La Cfdt a refusé de signer protocoles préélectoraux qui définissent les critères, en nombre de jours travaillés, auxquels les non permanents doivent satisfaire pour être électeurs ou éligibles. Des seuils inatteignables pour beaucoup de non permanents ces temps-ci.

Alors, nous en appelons à ceux qui remplissent les critères et qui ont la chance de pouvoir voter lors de ces élections professionnelles : **ne vous abstenez pas. Et votez Cfdt.**

Un syndicat constructif et solide, qui ne se contente pas de rouler des mécaniques et de râler, qui regarde l'avenir, et qui agit.

Pour voter :

Munissez-vous de vos identifiants et mot de passe reçus par courrier avant le 1^{er} tour, connectez-vous sur ce site et votez :

<https://vote.election-europe.com/FranceTelevisions-reseaufrance3/>

Codes d'accès perdus ? : **Appelez le 01 87 16 47 33**

